



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 62272

Texte de la question

M. David Habib souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la remise en question de la création d'un échangeur à Garlin dans le cadre du projet autoroutier A 65 Pau-Langon. En effet, d'après la direction régionale de l'équipement (DRE), les conditions d'attribution d'un deuxième échangeur, dans le secteur nord-est du Béarn, seraient soumises aux critères suivants : que la concession soit amortie et que le flux de l'échangeur justifie son existence. D'ores et déjà, la DRE prévoit que les échangeurs de Thèze et de Garlin seront à faible débit de fréquentation. Enfin, elle indique qu'il est difficile de se prononcer sur un délai. Ces indications laissent à craindre que l'échangeur de Garlin, dont la réalisation est déjà reportée à une date ultérieure, ne voit jamais le jour. Les habitants et les élus des cantons de Garlin, Lembeye et Arzacq sont particulièrement inquiets devant ces incertitudes. Pour ces territoires, l'échangeur de Garlin représente un enjeu majeur. Situé aux confins de trois départements (Pyrénées-Atlantiques, Landes, et Hautes-Pyrénées) et au coeur d'un noeud routier desservant le nord-est du département, cet échangeur constituerait un véritable atout pour le développement économique et touristique de cette zone rurale. Garlin se trouve, en effet, au carrefour de trois importants terroirs viticoles : le Madiran, le Tursan et le Saint-Mont. La présence d'un échangeur permettrait de développer cette richesse et notamment de promouvoir les vins d'appellation d'origine contrôlée. De même, le canton d'Arzacq qui a développé l'IGP « Jambon de Bayonne », ainsi que des entreprises déjà installées comme Total, Golden Harvest dont le siège social est à Garlin, Vivadour pourraient bénéficier des avantages économiques et logistiques que peut apporter la proximité d'un échangeur autoroutier. Ce secteur présente également un intérêt réel en matière de tourisme vert avec ses paysages, ses châteaux, ses églises romanes, ses spécialités locales (musée de la Faïence de Samadet).... Tout un réseau de gîtes ruraux et de fermes-auberges existe déjà qui ne demande qu'à être développé contribuant ainsi à la revitalisation du tissu rural. Des engagements concernant l'aménagement de l'échangeur de Garlin avaient été pris, en juin 2001, auprès des élus qui ont alors lancé des programmes de développement en matière d'économie (créations de zones d'activités), de logement, et de services à la personne (équipements de santé, culturels et sportifs). L'absence de cet échangeur porterait un immense préjudice aux investissements entrepris par ces collectivités locales. Les secteurs de Thèze et Garlin doivent pouvoir bénéficier chacun de leur propre échangeur et cela, dès la mise en service de l'autoroute. La présence d'un échangeur sur un de ces cantons n'est pas exclusive de l'autre. Ces territoires ont leurs propres spécificités et aucun ne doit être privilégié au détriment de l'autre. C'est pourquoi, au regard des éléments évoqués ci-dessus, il lui demande de bien vouloir lui confirmer, d'une part, l'inscription définitive de l'échangeur de Garlin dans le projet de l'A 65 et, d'autre part, sa réalisation effective au moment de l'ouverture de l'autoroute.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet d'autoroute A 65 Bordeaux-Mont-de-Marsan-Pau, l'inscription de l'échangeur situé au niveau de la commune de Garlin est confirmé. Cet échangeur permettra de desservir les cantons de Garlin, Lambeye et Arzacq. Cette décision répond aux attentes manifestées par le public lors de la phase de participation qui s'est tenue en mars et avril 2005 et à celles des collectivités territoriales cofinanceurs du projet.

La deuxième phase de l'appel d'offres pour la concession de l'autoroute A 65 a été lancée au début du mois d'août. Les candidats devront remettre leur offre à l'automne 2005. L'objectif est d'obtenir la déclaration d'utilité publique de cette infrastructure et la signature du contrat de concession à l'automne 2006.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62272

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3631

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9581